

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers  
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : [info@cc-bassinbellegardien.fr](mailto:info@cc-bassinbellegardien.fr)

## Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 20 mai 2009

Convoqué le 13 mai 2009 et réuni le jeudi 20 mai 2009 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Confort sous la présidence de Michel DE SOUZA, Denis MOSSAZ étant désigné secrétaire de séance, 30 élus communautaires étaient présents.

Le conseil de communauté a

- donné acte au Président des décisions prises par ses soins en vertu des délégations qui lui ont été consenties et relatives :
  - au changement d'affectation d'un emprunt de 2 000 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes initialement prévu pour financer l'aménagement de l'hôtel communautaire en le destinant en définitive à la construction du futur centre aquatique intercommunal
  - à l'acceptation de l'offre de l'entreprise Salendre pour l'installation d'un régulateur/variateur de tension pour adapter l'intensité du réseau d'éclairage public du PAE des Etournelles moyennant une dépense de 7 683,48 € HT (soit 9 189,44 € TTC)
  - à l'acceptation des offres de crédit-bail de la société Allianthis formulées par l'intermédiaire de l'entreprise NBM pour le renouvellement de l'installation informatique en réseau moyennant un loyer trimestriel total de 2 496,00 € HT (soit 2 985,22 € TTC) sur une durée totale de 4 ans
- approuvé les comptes de gestion présentés par le Percepteur ainsi que les comptes administratifs de l'exercice 2008 pour les différents services (Budget général, budgets annexes des ordures ménagères, des zones des Etournelles et de Vouvray)
- confirmé l'affectation et la reprise des résultats de ces différents services telles qu'elles ont été effectuées lors du vote des budgets primitifs correspondants de l'exercice 2009 conformément à la délibération n°0 9-034 du 26 mars 2009
- adopté le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui, pour le service général, a consisté en l'achat d'un local de 215 m<sup>2</sup> au 9 rue des Papetiers pour l'accueil des services de la MEEF et de ses partenaires ainsi que, pour le service annexe de la zone du « Fay », en la poursuite des ventes de parcelles dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche (3 parcelles) du PAE des Etournelles
- adopté la proposition de la Commission d'Appel d'Offres portant sur l'attribution à la société Véolia Environnement du marché relatif à l'exécution des prestations de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire, pour une durée de 5 ans et un montant forfaitaire annuel, tranche ferme et de base de 341 210,00 € HT (soit 408 087,16 € TTC)

- accepté également de souscrire à la tranche conditionnelle retenue et proposée par la CAO pour un montant de 20 917,00 € HT (soit 25 016,73 € TTC) portant sur la mise en place d'une collecte sélective partielle sur les deux dernières années du marché
- accepté, toujours dans le cadre du marché de la collecte des OM, les conditions de reprise des véhicules affectés au service de collecte et leur aliénation à Véolia Environnement moyennant une indemnité de 105 000,00 € HT (soit 125 580,00 € TTC)
- approuvé les conditions définies pour l'échange de prestations techniques et administratives entre la communauté de communes et la ville de Bellegarde-sur-Valsérine et adopté la convention correspondante courant jusqu'au 30 juin 2009
- adopté la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution à l'entreprise générale GALLIA SA du marché de travaux relatifs à la construction de la pépinière d'entreprises sur le PAE des Etournelles (lots n° 1 à 20) d'un montant total de 1 131 529,67 € HT (soit 1 353 309,49 € TTC)
- décidé d'adapter le règlement relatif au fonds de concours aux communes pour les opérations de travaux, d'achat ou de dépense réalisées par les communes en abrogeant l'article 9 ayant trait à l'exclusion, par le précédent règlement, des opérations liées à l'eau, l'assainissement, la neige ou la voirie
- a entendu diverses précisions quant à l'évolution du dossier de construction du futur centre aquatique intercommunal et sur les dispositions envisagées pour sa gestion future
- procédé, avant la levée de la séance, au traditionnel tour de table permettant d'évoquer diverses questions d'actualité et affaires de moindre importance.

Fait et affiché le

Le Président,

Michel DE SOUZA